



PRÉVENTIONNISTE

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Politiques publiques d'aménagement et de développement



Définition : Contribue à la mise en œuvre des politiques de prévention et à l'évolution du cadre réglementaire visant à garantir la sécurité des personnes et des biens dans les bâtiments et les établissements recevant du public (ERP). Analyse les risques en présence pour préconiser par des avis et des conseils techniques, les mesures les plus adaptées pour limiter les effets d'un sinistre et les risques de panique et pour faciliter l'intervention des services de secours.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- 🔍 Information et conseil auprès des pétitionnaires et des maîtres d'ouvrage
- 🔍 Instruction des demandes relatives aux établissements recevant du public
- 🔍 Organisation et animation de la commission de sécurité
- 🔍 Contribution à l'évolution du cadre réglementaire
- 🔍 Mise à jour des bases de données

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES :

Instruction des demandes d'agrément des organismes de contrôle
Analyse de risques

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Evolution des techniques et des matériaux de construction : panneaux solaires, matériaux composites, etc.
- Renforcement des missions sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Evolution normative sur les qualités de produit, croisement des problématiques de norme (systèmes anglo-saxons et communauté européenne)

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours externe et interne avec conditions de diplôme

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Qualification obligatoire (Prévention niveau 2 ou Attestation de prévention niveau 2)
Déplacements fréquents sur site

COMPÉTENCES

Savoir-Faire	Savoirs
🔍 INFORMATION ET CONSEIL AUPRÈS DES PÉTITIONNAIRES ET DES MAÎTRES D'OUVRAGE	
<ul style="list-style-type: none"> - Renseigner les usagers sur les dispositions réglementaires applicables en matière de sécurité - Expliciter la réglementation applicable et apporter un conseil technique - Renseigner le pétitionnaire et le maître d'ouvrage sur l'historique du bâtiment et sur les mises aux normes nécessaires - En amont des demandes d'instruction, analyser la faisabilité d'un projet et informer l'utilisateur sur les mesures particulières à mettre en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Rôles et attributions réglementaires des pouvoirs publics en matière de prévention des risques dans les ERP et bâtiments - Techniques et outils de communication - Cadre réglementaire en matière d'aménagement, d'urbanisme et de protection de l'environnement applicable en Polynésie française



Savoir-Faire

Savoirs

INSTRUCTION DES DEMANDES RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la recevabilité du dossier de demande d'autorisation, de création ou de modification d'un établissement recevant du public (ERP) - Rechercher l'historique du bâtiment (avis commission, types de classement) - Conduire l'étude du projet et analyser les risques particuliers d'un projet par rapport à son environnement réglementaire - Etablir le rapport d'étude (prescriptions, propositions d'avis) | <ul style="list-style-type: none"> - Procédures administratives et structure des dossiers de demande d'autorisation, de création ou de modification d'un établissement recevant du public (ERP) - Classements et dispositions réglementaires relatives aux ERP - Notices de sécurité des ERP - Terminologie du bâtiment et du génie civil - Normes techniques et de sécurité des ERP - Méthodes d'analyse des risques - Techniques rédactionnelles du rapport d'étude |
|--|--|

ORGANISATION ET ANIMATION DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Planifier le calendrier des commissions (études, visites de réception, visites périodiques ou sur demande expresse du maire) - Analyser le dossier technique, l'historique du bâtiment et les caractéristiques du projet - Présenter les demandes d'autorisation et les termes du rapport d'étude - Renseigner lors des visites les membres de la commission de sécurité sur les niveaux de sécurité et de risque du bâtiment - Procéder aux essais des installations de sécurité - Rédiger le compte rendu de visite et la proposition d'avis - Assister la commission dans sa décision et dans la rédaction de l'avis définitif - Transmettre au maire l'avis définitif de la commission dans le cadre d'une visite périodique - Transmettre l'avis définitif de la commission aux services instructeurs (permis de construire, autorisation de travaux) | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution, rôle et attributions des commissions de sécurité - Techniques et dispositifs d'intervention sur les bâtiments - Méthodes de construction, caractéristiques des matériaux de construction, architecture - Types et fonctionnement des installations de sécurité - Rédaction administrative |
|--|---|

CONTRIBUTION À L'ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Etudier les besoins d'adaptation du cadre réglementaire au contexte polynésien - Consulter et organiser la concertation avec les tiers (ordre des architectes, organismes agréés) et les membres de la commission de sécurité sur les besoins d'adaptation réglementaire - Formaliser la demande d'adaptation et la transmettre aux autorités (Conseil des ministres ou Assemblée de la Polynésie française) | <ul style="list-style-type: none"> - Techniques de conduite de réunion |
|--|---|

MISE À JOUR DES BASES DE DONNÉES

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser la base de données des ERP - Etablir des rapports d'activité et produire des indicateurs de suivi d'activité - Relancer les autorités communales dans le cadre du suivi des avis défavorables - Attribuer des numéros d'identification des registres de sécurité des chapiteaux, tentes et structures | <ul style="list-style-type: none"> - Notions de gestion des bases de données - Techniques des indicateurs et des tableaux de bord de gestion |
|---|--|